



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2023 2^{ème} examen

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet à 14H00, le Comité social territorial s'est réuni au **Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan**. En raison de l'indisponibilité de **Monsieur Gérard MOREAU**, la séance est présidée par **Monsieur Jean-Marc LARRE**, Maire de BIAUDOS.

Monsieur Jean-Marc LARRE procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

- En qualité de représentants des élus :

. Jean-Marc LARRE ,	Maire de BIAUDOS
. Hervé BOUYRIE ,	Maire de MESSANGES
. Christian DUCOS ,	Maire de SOUPROSSE
. Gilles COUTURE ,	Maire de GEAUNE

- En qualité de représentants du personnel :

. Delphine DUMEAU ,	Mairie de ROQUEFORT (UNSA)
. Alexandra LAZARTIGUES ,	Mairie de GABARRET (SUD)
. Ludovic LAVOINE ,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Marie-Laure LEE STEPHAN ,	Mairie de BOUGUE (CFDT)
. Fabien BARRIERE ,	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)

- Étaient absents ou excusés :

. Gérard MOREAU ,	Maire de SABRES
. Fabienne LABY-FAUTHOUX ,	Maire de POYANNE
. Christine FOURNADET ,	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. Yann BOUFFIN ,	Maire de CALLEN
. Alain GAUBE ,	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. Hélène COUSSEAU ,	Maire de LESPERON

. Bruno BALDASSINI ,	Mairie de BELHADE (FO)
. Sandrine LIORET ,	CC CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. Laurence LADOUSSE ,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Sandrine CASINI ,	Mairie de HAUT-MAUCO (CFDT)
. M. Dominique DAULAN ,	CIAS CLN CASTETS (CFDT)

. Loup RITTER ,	SM COTE SUD TYROSSE (CGT)
. Anne SENTUC ,	CDG40 (CGT)
. Jérôme DEYRIS ,	Mairie de LABOUHEYRE (CGT)

- Autres participants :

. Yvan SAVARY ,	Directeur Général des services, Centre de gestion
. Corine LEVY ,	Service comité social territorial, Centre de gestion

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance : **M. Ludovic LAVOINE est candidat pour cette tâche.**

DOSSIERS SOUMIS POUR 2^{ème} AVIS

II – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

ASTREINTES

<u>Commune de</u> <u>Pouillon 2^{ème}</u> <u>examen</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			3	
		<i>Avis défavorable unanime</i>		

III – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

APPRENTISSAGE

EHPAD – Coujon – Grenade-sur- l'Adour 2 ^{ème} examen	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable unanime</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		3		1
		<i>Avis favorable</i>		

IV – ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERES DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET D'ACTION SOCIALE AINSI QU'AUX AIDES A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité social territorial.

2ème PASSAGE

<u>Commune de Bias</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 5	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

<u>Commune de Hinx</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 5	ABSTENTION
		<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION 1
		<i>Avis favorable</i>		

<u>Commune de Saint-Laurent-de-Gosse</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			5	
	Avis défavorable à l'unanimité			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
4				
Avis favorable				

<u>Commune de Solférino</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
			5	
	Avis défavorable à l'unanimité			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
4				
Avis favorable				

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :
14h30

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
		
Jean-Marc LARRE (Maire de Biaudos)	Christian DUCOS (Maire de SOUPROSSE)	Ludovic LAVOINE (CGT)